



PEUT-ON RÉCONCILIER GESTION INDICIELLE ET INVESTISSEMENT RESPONSABLE ?

Janvier 2014

LA GESTION INDICIELLE :

- Connaît un succès croissant parmi les institutionnels attirés par les frais de gestion faibles
- Représenterait jusqu'à 20% des actifs gérés dans le monde
- Le 1^{er} fonds au monde est un fonds indiciel coté (ETF): le SPDR S&P 500 pèse près de 170 Mds\$

IDÉE REÇUE N°1 : GESTION INDICIELLE ET IR SONT INCOMPATIBLES

- Incompatibilité supposée des deux pratiques
 - Impossibilité d'exclure un titre d'un fonds indiciel
 - Obligation de respecter une très faible *tracking error*
 - L'ISR est synonyme de gestion active

FAUX !

- 38 investisseurs institutionnels européens ont déjà adopté une politique IR pour leur gestion indicielle (Enquête Novethic 2013)

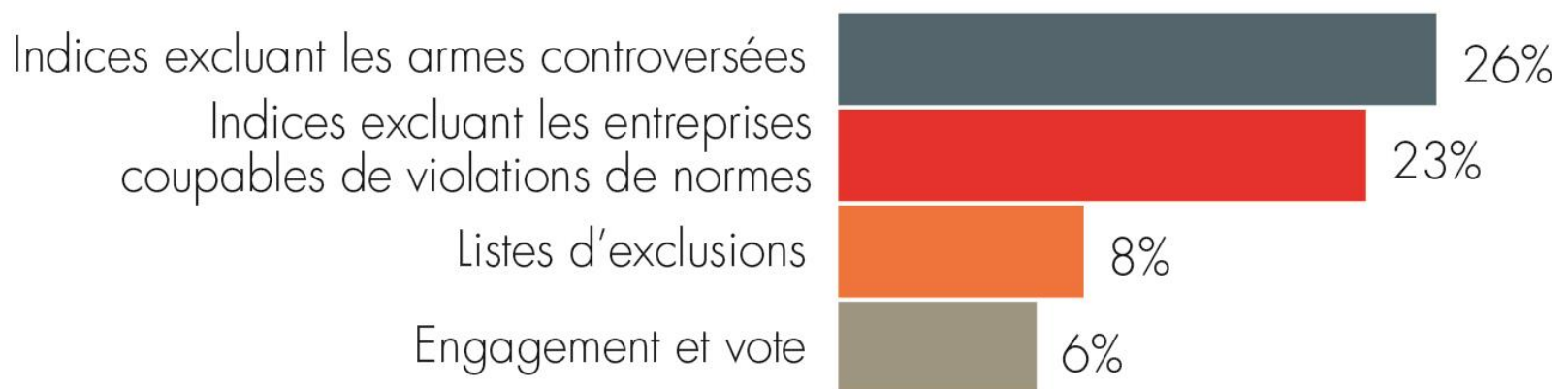
IDÉE REÇUE N°2 : SEULS LE VOTE ET L'ENGAGEMENT SONT POSSIBLES

VRAI

- Le vote et l'engagement sont déjà mis en œuvre

FAUX

- Toute la palette des stratégies ESG sont applicables à la gestion indicielle



IDÉE REÇUE N°3 : IL N'EXISTE PAS D'INDICES ISR ADAPTÉS

VRAI

- Les 160 indices ISR disponibles sur le marché restent peu utilisés
- La diversité des approches de notation ESG bloque l'émergence d'indices ISR de référence

FAUX

- Les institutionnels engagés sur l'IR développent des indices sur-mesure:
 - Une gamme d'indices respectant sa liste noire pour KLP
 - Un indice ESG pour PGGM
 - Le FTSE EDHEC-RISK ERAFP SRI Index pour l'ERAFP

VERS DES POLITIQUES PLUS GLOBALES ?

- Autres pistes préfigurant des démarches plus larges:
 - Exclusion des armes controversées
 - Plusieurs sociétés figurant dans les grands indices boursiers
 - Utilisation croissante d'indices dédiés
 - Offre d'indices ISR plus diversifiés pour répondre aux attentes des investisseurs

- Signataires des PRI : pas d'obstacle majeur à l'extension des politiques d'IR jusqu'à la gestion indicielle